

ECONOMIC
RESEARCH
FORUM



منتدى
البحوث
الاقتصادية

2012

working paper series

SEGMENTATION DU MARCHÉ DU TRAVAIL
EN ALGERIE ET LA DETERMINATION DU SALAIRE
DANS LES SECTEURS AGRICOLE, MODERNE
NON PROTEGE ET MODERNES PROTEGE

Nacer-Eddine Hammouda and Ali Souag

Working Paper No. 699

**SEGMENTATION DU MARCHÉ DU TRAVAIL
EN ALGERIE ET LA DETERMINATION DU SALAIRE
DANS LES SECTEURS AGRICOLE, MODERNE
NON PROTEGE ET MODERNES PROTEGE**

Nacer-Eddine Hammouda and Ali Souag

Working Paper 699

July 2012

Send correspondence to:

Ali Souag

Université de Mascara (Mascara, Algérie)

souag_ali@yahoo.fr

First published in 2012 by
The Economic Research Forum (ERF)
21 Al-Sad Al-Aaly Street
Dokki, Giza
Egypt
www.erf.org.eg

Copyright © The Economic Research Forum, 2012

All rights reserved. No part of this publication may be reproduced in any form or by any electronic or mechanical means, including information storage and retrieval systems, without permission in writing from the publisher.

The findings, interpretations and conclusions expressed in this publication are entirely those of the author(s) and should not be attributed to the Economic Research Forum, members of its Board of Trustees, or its donors.

Résumé

Tout en s'inscrivant dans la logique de validation empirique de la théorie de la segmentation du marché du travail, la présente étude propose de dépasser la structuration du marché du travail basée sur le clivage entre formel et informel au profit d'une structuration fondée sur les différentiels de protection institutionnelle associée à l'emploi occupé et indépendamment du caractère formel ou informel du lieu de travail. La démarche poursuivie pose une problématique assez pertinente en reliant le thème de la segmentation du marché du travail à celui de la validation de la théorie du capital humain. Pour ce faire, nous avons utilisé les micros données issues de la dernière enquête disponible sur la « consommation – revenu » réalisée auprès des ménages par l'Office National des Statistiques (Algérie).

JEL Classification: J21

Mots clés : marché du travail, segmentation, informel, salaires, Algérie

1. Introduction

Salaire et emploi sont deux problèmes fondamentaux que non seulement l'actualité met au premier plan des préoccupations des acteurs économiques, mais aussi que l'histoire de la pensée économique a toujours placé au cœur de ses problématiques. Le marché du travail se distingue de ceux des produits primaires ou manufacturés par sa portée plus vaste, qui détermine directement les relations humaines, les revenus, de multiples aspects de bien être et la distribution des gains productifs parmi les catégories sociales.

Pour l'ensemble des économistes néoclassiques, le marché du travail est un espace homogène régi par des règles uniformes, parfaitement concurrentiel. Le salaire était supposé flexible, ce qui permettait les ajustements des offres et des demandes de travail. Alors que, d'autres analyses ont cherché à montrer qu'au contraire, le marché du travail n'est pas comme le supposent les néoclassiques, mais il existe divers espaces de mobilité au sein du marché du travail. Les salaires pouvaient être rigides, soit pour des raisons institutionnelles, soit pour des raisons d'organisation et de modalités de gestion de la main d'œuvre, soit à cause de relations d'emploi spécifiques.

En se plaçant dans ce cadre, cette étude vise à combler un vide important en matière d'analyse de l'emploi et le fonctionnement du marché du travail en Algérie. Elle a pour objectif de répondre à des questions importantes pour les politiques socioéconomiques. Nous tentons notamment de répondre à des questions importantes comme : Comment se répartit l'emploi ? Existe-il une segmentation du marché du travail ? Quels sont les facteurs déterminants de l'affectation des individus aux différents segments ? Pour cela, nous faisons d'abord une brève présentation de la théorie de la segmentation du marché du travail. Nous donnerons ensuite le modèle économétrique à travers lequel nous tenterons de tester l'hypothèse de la segmentation du marché du travail algérien. Par la suite, nous entamerons l'étude micro économétrique à partir de micro données de l'enquête consommation-revenu réalisée en 2000 auprès des ménages. Nous commençons d'abord par la détermination des segments structurant le marché du travail en Algérie, ensuite nous effectuerons le test économétrique.

2.1 Le contexte algérien : Emploi informel et protection sociale : un mariage (im)possible ?

De larges pans de la société se focalisent sur le niveau et l'évolution du taux de chômage pour apprécier la situation du marché du travail en Algérie. Il nous semble que cette vision soit quelque peu réductrice dans la mesure où les experts du BIT proposent une série d'indicateurs clés du marché du travail (ICMT/KILM) pour en avoir une appréciation objective. Dans le cas algérien où l'on parle d'une économie en transition, les dichotomies entre actif/inactif, occupé/chômeur, salarié/non salarié, ne sont pas toujours tranchées. En effet une analyse en profondeur des comportements d'activité des agents sociaux nous révèle l'existence de plusieurs formes d'activité et d'emploi constituant un halo entre inactivité et chômage. C'est ainsi que le monde du travail a connu des changements profonds depuis une vingtaine d'années. Ces changements sont autant structurels, statutaires que sectoriels.

En effet la première remise en cause a été celle de la prépondérance du secteur public dès le milieu des années quatre vingt par une série de restructurations tant organiques que financières suivies par des compressions d'effectifs, drastiques. Avec le recul, nous constatons qu'en réalité ces compressions ont plus touché le maillon faible de la main d'œuvre à savoir les moins qualifiés et les plus âgés. En effet les entreprises qui ont survécu à cette vague de déstructuration-restructuration vont continuer à embaucher un personnel plus instruit, plus jeune et plus féminisé. Le personnel compressé va se retrouver soit dans l'inactivité (retraite et préretraite), soit dans le secteur formel (administration et secteur économique formel) pour ceux qui bénéficient d'un capital social, ou encore au chômage et va activer dans la semi légalité dans ce qui est communément appelé le secteur informel dans

toute son hétérogénéité grâce en partie à la prime de départ volontaire. Une caisse d'assurance chômage (CNAC) va être créée spécialement pour indemniser une partie des travailleurs mis au chômage pour des raisons économiques, généralement les moins âgés et donc ne pouvant ni bénéficier d'une préretraite ni d'une prime de départ volontaire conséquente dans la mesure où celle-ci est proportionnelle à l'ancienneté du travailleur. Durant cette période transitoire marquée par de fortes turbulences, les travailleurs compressés vont continuer à bénéficier de la protection sociale (grâce aux cotisations du secteur public) et cumuler (pour certains) une activité non déclarée dans le secteur privé soit en tant que salarié ou indépendant. Même les retraités ou les préretraités (pour certains d'entre eux du moins) vont continuer à exercer une activité lucrative à titre informelle du fait de la faiblesse de leurs pensions mais surtout d'une perte continue de leur pouvoir d'achat faute de revalorisation conséquente. En effet le système d'indexation des retraites en vigueur, n'est pas tout à fait transparent et l'argument de l'équilibre financier des caisses, en dernier ressort, a la primauté, même si le syndicat y est impliqué. Cet argument tient-il la route au vu du nombre de créations d'emplois annoncées, depuis plusieurs années déjà ? Donc indirectement ce sont les travailleurs du secteur public qui financent en partie le système de protection sociale des salariés du secteur privé. Cet imbroglio est lié au flou qui entoure encore l'identification des assurés.

Pour illustrer notre propos, nous pouvons citer le secteur des transports terrestres tant urbains qu'interurbains, où nous sommes passés de quelques entreprises publiques fonctionnant en conformité avec la législation du travail à des milliers de micro-entreprises privées fonctionnant dans la semi légalité dans la mesure où elles ne respectent pas systématiquement la législation sociale. Cette atomisation du système productif est aussi observée dans d'autres secteurs, tel que le commerce, l'industrie textile ou le BTP avec pour conséquence la fragilisation du salariat. En effet même du point de vue de la représentativité syndicale, la loi ne la prévoit qu'à partir de neuf salariés. Il est vrai que la législation prévoit aussi la possibilité de regroupement des travailleurs de plusieurs unités économiques voisines pour constituer une cellule syndicale. Dans les faits rien de tel ne se fait.

Comment un salariat déguisé travaillant intramuros pourrait-il être voyant ? C'est en particulier le cas du travail à domicile. Dans le BTP la situation est encore plus préoccupante dans la mesure où les conditions de travail sont à hauts risques – maladies professionnelles et accidents de travail sont légions. En effet un large segment du salariat dans ce secteur est exclu de fait de toute forme de protection sociale. Contrairement au secteur du Textile, le BTP est plus visible et donc mieux contrôlable d'autant qu'une partie est financée par des dépenses publiques. Il ne faut pas oublier qu'une part non négligeable du BTP active aussi dans l'auto-construction, ce qui constitue une autre difficulté pour y faire appliquer la législation du travail dans toute sa rigueur. Le secteur de la distribution a connu lui aussi des changements en profondeur de sa configuration qui a vu la disparition des entreprises publiques et du monopole sur le commerce extérieur. C'est ainsi qu'il a été complètement atomisé avec comme nouvelle configuration un noyau dur de grossistes et d'importateurs, relayé par des centaines de milliers d'indépendants et de salariés fonctionnant à la limite de la légalité en profitant d'une certaine permissivité, ce qui rend toute tentative d'organisation de la profession aléatoire. Dans ce secteur ainsi que celui des Services, beaucoup de questions viennent à l'esprit : quelle est la durée de travail ? Quid du repos hebdomadaire ou du congé annuel ?

Concernant l'agriculture, après les tentatives de son intégration dans un système de protection sociale universelle dans les années 1970, force est de noter qu'elle continue de fonctionner selon des normes propres, bien que l'emploi y ait connu une croissance durant les dernières

années. Or la croissance du salariat dans ce secteur nous interpelle sur le fonctionnement réel de ce segment du marché du travail. Quelle est la part des paysans, des salariés dans l'agriculture qui bénéficient du système de protection sociale ? Femmes, enfants, personnes âgées exercent de manière saisonnière, comme travail d'appoint nécessaire selon les périodes. Devrait-on dans ce cas aller vers des régimes d'assurance adaptés aux différents secteurs d'activité ? C'est le cas par exemple en Tunisie, ce qui lui a permis d'améliorer sensiblement leur taux de couverture sociale.

Après ce bref panorama de l'évolution sectoriel en lien direct avec l'évolution du système productif algérien, il y a lieu de s'intéresser à l'évolution du statut dans l'emploi. Nous distinguons deux phases : la première de l'indépendance jusqu'au milieu des années quatre vingt où la proportion de salariés augmente, puis une deuxième période qui continue jusqu'à nos jours où la tendance s'inverse puisque la proportion de non-salariés ne cesse d'augmenter. Même si les deux caisses de sécurité sociale (salariés et non salariés) sont indépendantes, la fuite devant l'impôt social des non-salariés risque à terme de mettre à mal l'équilibre du système de protection dans sa globalité s'il reste dans sa configuration actuelle. Et dans ce cas doit-on rester dans un système de type contributif (financé par les cotisations des travailleurs) ou aller vers un système de type universel et donc financé par l'impôt ? D'ailleurs on y est puisque qu'un fond constitué de 2% (3% depuis 2011) de la fiscalité pétrolière est prévu pour alimenter la caisse de retraite, et qu'une partie de la population est prise en charge directement par le budget de l'Etat. Il est même prévu que l'Etat prenne en charge la totalité ou une part des cotisations sociales pour les nouvelles recrues selon des critères préétablis dans le cadre de la nouvelle politique de l'emploi. L'extension de la couverture sociale constitue un enjeu pour les politiques publiques pour les décennies à venir. Cette question à débat est largement occultée par celle sur la viabilité financière du système de protection sociale dans ses diverses composantes (assurance maladie, retraite). Notons que jusqu'à présent la branche famille reste à consolider. Son financement et sa généralisation devrait faire l'objet d'un large débat à la mesure de son enjeu. Ce débat est d'autant plus nécessaire qu'il y a toujours une confusion largement entretenu entre salaire minimum et budget familial type. En effet le salaire minimum est théoriquement lié à la productivité du travail et donc à l'activité économique alors que le budget familial type renvoie à la structure familiale qui évolue selon le cycle de vie.

A ce niveau de l'analyse nous proposons plusieurs pistes de réflexion pour une généralisation de la couverture sociale : comment tenir compte de la forte hétérogénéité du monde du travail que ce soit chez les salariés ou les non-salariés ? En particuliers comment intégrer un statut de l'aide familial pour les non salariés ? En effet cette catégorie concerne les jeunes et les femmes qui activent dans des entreprises ou exploitations familiales sans pour autant que cette activité soit reconnue ou prise en compte au moment de la retraite. Concernant les salariés, il nous semble que le traitement des CDD est inéquitable. En effet l'assurance chômage introduite en 1994 a été conçue comme accompagnement des compressions d'effectif durant la période d'ajustement structurel pour en minimiser l'impact social. Comment donc généraliser l'assurance chômage à l'ensemble des CDD d'autant que leur proportion parmi les salariés est en constante augmentation et sachant qu'ils y cotisent au titre de l'assurance sociale ? La flexibilisation du marché du travail devrait être conçue en tenant compte d'un besoin de protection sociale du travailleur. Cette question mérite d'être inscrite dans l'agenda de la tripartite. Quelle forme de représentation syndicale des salariés à contrat à durée déterminée ou sont-ils des non vocants (sans voix) ?

Les changements concernant le fonctionnement réel du marché du travail que nous avons observés sur les vingt dernières années et ceux à venir posent le problème de la nécessaire adaptation institutionnelle pour corriger les dysfonctionnements et l'emploi informel en est un. La coexistence de deux segments du marché du travail fonctionnant selon des normes

différentes les unes formelles et les autres informelles, relève-t-elle de la normalité en période de transition économique ou d'un phénomène d'exclusion d'une frange des acteurs sociaux (les plus jeunes, les moins instruits, les femmes, les ruraux) ?

Force est d'admettre que l'examen minutieux de l'évolution de l'emploi sur une longue période nous fait plus pencher vers la deuxième explication et ainsi de poser en conséquence la question qui porte la voie de ces exclus. Sont-ils représentés à la tripartite ? Cette question nous semble tout à fait pertinente d'autant qu'il y est question des « insiders » ceux qui sont dans le secteur formel (administration, public économique et le privé formel). Peut-on atteindre les équilibres sociaux et macro-économiques escomptés en omettant plus de la moitié de la population active ? L'exclusion sociale est ainsi une réalité observable sur le marché du travail. Les « outsiders » s'organisent pour survivre à la limite des frontières du formel. En fait, au delà des discours sur l'informel, aucune action concrète n'a été mise en œuvre pour protéger les travailleurs de l'informel, notamment dans ses formes légitimes, légales et licites.

Autre changement remarquable dans les catégories socioprofessionnelles, la baisse continue de la part des ouvriers. Cette baisse est liée à la réduction de la part du secteur industriel dans la création d'emplois. Si on considère que l'ouvrier est la figure emblématique du syndicalisme du fait d'une forte identité collective, quels seraient (ou quels sont) les implications d'une telle reconfiguration du paysage social ? En contrepartie nous notons l'augmentation des catégories d'employés et de cadres moyens et supérieurs. D'où probablement un déficit de représentation de catégories émergentes dans le syndicat historique ayant entraîné la reconfiguration du paysage syndical algérien. Cet éclatement de la représentation syndicale des salariés remet en cause le principe même de la solidarité du monde du travail sur lequel est basé le système de protection sociale. Alors que des questions de fond sur les mécanismes de redistribution des fruits de la croissance sont occultées au profit d'un seul système celui de la redistribution de la rente. Comment est redistribuée la croissance hors hydrocarbures entre salaires et profits ? Force est de constater que la part de la rémunération des salariés dans le revenu des ménages ne cesse de diminuer au profit de celle des non salariés qui un revenu mixte (profit plus rémunération du travail non salarié). D'un autre côté la part des salaires dans la valeur ajoutée (donc de la richesse créée) est faible. Ce qui nous pousse à affirmer que l'informalité n'est pas due aux coûts excessifs de la main d'œuvre et donc au coût de la légalité. Or la nouvelle politique de l'emploi qui consiste à prendre en charge une partie des coûts salariaux pour les nouvelles recrues suppose implicitement que la demande de travail de la part des employeurs est faible du fait de coûts supposés excessifs du facteur travail.

2. Théorie de la segmentation du marché du travail : une brève présentation

Les premiers modèles dualistes, dont Lewis a ouvert le champ en 1954, avaient pour base l'écart des salaires entre un secteur traditionnel (agricole) et un secteur moderne. Mais ils ne prenaient pas en compte le phénomène du chômage. Ce plein emploi supposé que les auteurs expliquaient par l'absence de prestations couvrant le risque du chômage, ne cadrerait pas avec la majorité des résultats empiriques.

La seconde génération introduit trois écarts possibles du marché. Chaque individu a le choix entre un emploi dans le secteur moderne, un emploi dans un secteur rural et le chômage. Parmi les plus fameux, on cite la publication de Harris et Todaro en 1970 et le travail de Mincer en 1976. Ces modèles rendent à la fois compte du double système de rémunération (secteur moderne urbain, secteur agricole) et de l'existence du chômage.

La condition de l'équilibre s'exprime par l'égalisation des revenus dans chaque secteur, compte tenu de la probabilité de chômage. L'interconnexion entre les zones urbaines et rurales s'effectue par la migration. Bien que ces modèles n'avaient pas négligé le chômage,

ils restent encore éloignés de la réalité. Pour eux la dichotomie urbain/ rural est assimilé à la partition moderne /traditionnel. Ils ne tiennent pas compte de l'existence d'un secteur informel urbain, qui ne peut pas être confondu avec le secteur moderne urbain. Il faudra donc attendre une nouvelle génération de modèles pour voir apparaître spécifiquement le secteur informel urbain. Celui-ci se distingue du secteur moderne protégé principalement par son mode d'accès direct. Le secteur moderne est protégé (réglementation institutionnelle, pouvoir syndical, ..) tandis que le secteur informel est souvent caractérisé par l'absence de barrières à l'entrée. L'existence de quatre états possibles (chômage, emploi formel, informel et agricole) complexifie les stratégies de choix des acteurs. Deux types de comportement ont été retenus (Roubaud, 1994, p200, 201):

Modèle 1 : Lopez (1970), Mazumdar (1976)

rester dans les zones rurales, sans pouvoir obtenir un emploi dans le secteur moderne et gagner un revenu agricole.

Chercher un emploi dans une zone urbaine. Si une possibilité est offerte, s'embaucher dans le secteur moderne. Si non, et dans la mesure des places disponibles, travailler dans le secteur informel.

Autrement, rester au chômage.

Modèle 2 : Fields (1975)

rester dans les zones rurales, sans pouvoir obtenir un emploi dans le secteur moderne, et gagner un revenu agricole.

Etant en chômage, chercher un emploi dans le secteur moderne. Si une possibilité est offerte, s'embaucher dans le secteur moderne.

Autrement, rester au chômage.

Etant employé dans le secteur informel, chercher un emploi dans le secteur moderne, avec une probabilité plus faible d'en obtenir un que comme chômeur (qui peut y consacrer tout son temps. Si une possibilité est offerte, s'embaucher dans le secteur moderne.

Autrement, rester dans le secteur informel et gagner le revenu de ce secteur.

Les deux modèles établissent une hiérarchie nécessaire de revenus entre les trois possibilités. Ce sont les conditions pour assurer l'équilibre. On a :

Modèle1 : $Ra < Sm$ et $Ri < Sm$

Modèle 2 : $Ri < Ra < Sm$

Avec : R = revenu, S = salaire, a, i, m : les trois secteurs respectivement : agricole, moderne informel, moderne formel.

3. Test empirique de la segmentation du marché du travail

Si le caractère segmenté du marché du travail correspond à des réalités observées, il n'existe pas de modèle explicite de la segmentation permettant une définition claire des tests de la théorie. Les travaux empiriques pour la plupart, se sont basés sur la version duale de la théorie¹ en se focalisant sur l'existence des différences de rendement de l'éducation et de l'expérience professionnelle entre les segments et de barrières à l'entrée du secteur à salaires élevés. Dans le cas contraire, les travailleurs du secteur à bas salaires entreraient dans le secteur à salaires élevés et forceraient les salaires jusqu'à ce que les salaires dans tout le secteur soient égalisés.

¹Les travaux de Doeringer et Piore (1971).

S'appuyant sur cette conclusion, les premiers travaux empiriques², le test de l'hypothèse duale consiste à comparer deux équations de salaires estimées sur deux sous-échantillons d'une population. Or, la conclusion de ce test se trouve faussée par l'existence de biais de sélection des échantillons (Heckman 1976, 1979). Ce biais apparaît à chaque fois que l'on utilise un échantillon sélectionné au sein d'une population plus large pour tester des relations comportementales.

Afin de fournir une preuve la plus complète possible, on mène une série de tests pour la segmentation du marché du travail en se basant sur l'application référentielle initiée par Gindling (1991). Tout en commençant par le test de Chow afin de tester la stabilité des coefficients des équations de gains, puis on aborde l'analyse des écarts salariaux pouvant exister entre les des trois segments du marché du travail³.

3.1. Présentation du modèle économétrique

Le modèle présenté dans cette sous section permet d'une part de mettre en relation des logarithmes (népérien) des salaires avec les variables relatives en capital humain pour chaque segment et d'autre part, d'aborder la question de biais de sélection. Il s'écrit comme suit :

$$\begin{aligned} \ln sal_{mnp\ i} &= \beta'_{mnp} X_i + e_{mnp\ i} = \pi' X_i + e_{mnp\ i} \\ \ln sal_{A\ i} &= \beta'_A X_i + e_{A\ i} = \pi' X_i + d'_A X_i + e_{A\ i} \\ \ln sal_{mp\ i} &= \beta'_{mp} X_i + e_{mp\ i} = \pi' X_i + d'_A X_i + d'_{mp} X_i + e_{mp\ i} \end{aligned} \quad (1)$$

Où i identifie l'individu, mnp indique le secteur des emplois modernes non protégés, A indique le secteur des emplois agricoles et mp indique le secteur des emplois modernes protégés. Avec $\log sal$ est le logarithme du salaire mensuel, qui est ici la variable dépendante de l'équation de gains, X est un vecteur de variables relatives au capital humain (éducation, expérience et expérience au carré), d les différences, β et un vecteur de paramètres à estimer.

Soit Y_{ij} l'utilité inaperçue de l'individu i tirée lorsqu'il travaille dans le segment J . L'individu doit établir un choix entre les trois segments structurant le marché du travail. Ce choix est fait à travers la comparaison des utilités tirées des différentes possibilités, et il porte sur l'option qui correspond à l'utilité maximale. C'est en laissant M_i désigne la valeur observée de j pour l'individu i , alors :

$$M_i = \begin{cases} mnp & \text{si } Y_{imnp} = \max(Y_{ij}) \\ A & \text{si } Y_{iA} = \max(Y_{ij}) \\ mp & \text{si } Y_{imp} = \max(Y_{ij}) \end{cases} \quad (2)$$

Ainsi, la fonction d'utilité de l'individu i qui choisit l'alternative j s'écrit comme suit :

$$Y_{ij} = K'_j Z_{ij} + \varepsilon_{ij} \quad (j = mnp, A, mp) \quad (3)$$

Avec :

Z_{ij} est une matrice de caractéristiques individuelles observées à savoir le milieu de résidence, le genre, le statut matrimonial, le niveau d'instruction, l'âge et l'âge au carré.

K_j est un vecteur de coefficients à estimer.

² On renvoie à Heckman et Hotz (1986) pour un exposé de ces travaux.

³ Cette dernière va dans le sens du test de l'hypothèse de mobilité limitée à l'esprit de Gindling (1991).

ε_{ij} est une composante aléatoire ayant une espérance conditionnelle nulle en Z .

Puisque l'individu n'est observé que dans l'un des trois segments, alors les données sur les salaires seront soumises aux résultats des (2) et (3). Ainsi, les équations de salaire s'écrivent comme suit :

$$\ln sal = \begin{cases} \ln sal_{mnp} & si \quad M = mnp \\ \ln sal_A & si \quad M = A \\ \ln sal_{mp} & si \quad M = mp \end{cases} \quad (4)$$

Maintenant, prenant l'espérance du logarithme du salaire conditionné par le segment auquel l'individu est affecté capturé par (4), on obtient :

$$E(\ln sal_j / M = j) = \beta_j' X + E(e_j / M = j) \quad (j = mnp, A, mp) \quad (5)$$

La sélectivité est dite présente si $E(e_j / M = j) \neq 0$, c'est-à-dire quand les individus dans un segment donné ne constituent pas un sous-ensemble aléatoire de la population. Sur l'implication de la sélectivité, la méthode d'estimation classique des moindres carrés ordinaires ne fournit pas en général des estimateurs consistants.

Gindling (1991) dans son travail a eu recours à une procédure développée par Lee (1983) pour corriger la sélectivité, qui permet de prendre en compte plus de deux alternatives. Dans notre travail, on ne va pas développer toute la procédure, mais on se limite à l'essentiel.

Supposons que les perturbations ε soient indépendantes et suivent une même loi de Gompertz dont la fonction de répartition est $F(v) = \exp(-\exp(-v))$ alors le modèle d'affectation aux différents segments du marché du travail est de type logistique multinomial. Ainsi, la probabilité que l'individu i choisisse le segment j est donnée par l'équation suivante :

$$P(Y_i = j) = \exp(K_j' Z_i) / \sum_{s=mnp, A, mp} \exp(K_s' Z_i) \quad (6)$$

La correction d'un éventuel biais de sélection consiste à introduire l'inverse du ratio de Mills (λ) dans les fonctions de gains comme variable explicative obtenu du premier modèle décrivant l'appartenance à l'un des secteurs d'emplois. Il est donné comme suit :

$$\lambda_j = \frac{\Phi[\phi^{-1}(P(Y_i = j))]}{P(Y_i = j)}, \quad (j = mnp, A, mp) \quad (7)$$

Avec ϕ et Φ présentent la fonction standard de densité normale, et la fonction standard cumulative normale respectivement et les $P(Y_i = j)$ sont définies avant. L'existence d'un biais de sélection se traduira par un coefficient significatif et notifie que l'allocation non aléatoire des individus dans les secteurs d'emplois affecte les salaires obtenus. Ainsi, les équations du gain peuvent être formulées comme suit :

$$\begin{aligned} \ln sal_{mnp_i} &= \beta_{mnp}' X_i + \tau_{mnp} \hat{\lambda}_{mnp} + u_{mnp_i} \\ \ln sal_{A_i} &= \beta_A' X_i + \tau_A \hat{\lambda}_A + u_{A_i} \\ \ln sal_{mp_i} &= \beta_{mp}' X_i + \tau_{mp} \hat{\lambda}_{mp} + u_{mp_i} \end{aligned} \quad (8)$$

Les paramètres du système d'équations (8) sont estimés par la méthode des moindres carrés ordinaires. Un simple test statistique formel permet de tester l'existence du biais de sélection, il qui revient à tester l'hypothèse nulle : $H_0 : \tau_j = 0$.

3.2 Stratification du marché du travail en Algérie

En restant dans la logique de validation empirique de la théorie de la segmentation du marché du travail, on adopte une structuration fondée sur les différentiels de protection institutionnelle de l'emploi occupé et indépendamment du caractère formel ou informel du lieu de travail (emploi agricole, moderne non protégé et moderne protégé). Elle sera appréciée par un ensemble de variables disponibles dans notre base de données à savoir : l'Affiliation à la sécurité sociale, Situation dans la profession, Mode paiement et le Secteur juridique, et en faisant appel à la procédure de classification en nuées dynamiques après avoir extrait l'emploi agricole.

Il s'agit d'un échantillon de 11063 salariés⁴ tiré d'une base de données couvrant 12 000 ménages. L'analyse sera menée sur la base des données extrapolées pour se retrouver avec un total de 4145000 salariés. Le choix de cette base (quoique un peu ancienne) est dû au fait que les enquêtes « emploi » réalisées annuellement par l'ONS ne saisissent pas les revenus d'activité. Il faut garder à l'esprit que les enquêtes sur les dépenses de consommation des ménages, contrairement aux enquêtes sur l'emploi, ne saisissent pas l'activité durant une semaine de référence mais sur une semaine mobile dans la mesure où l'enquête dure une année complète. D'un autre côté le volet emploi est réduit à sa plus simple expression. Ces deux remarques font que la comparabilité avec les enquêtes emploi n'est pas aisée.

3.3 Écart salarial

Afin de compléter notre démarche et en vue de la rendre la plus rigoureuse que possible, nous ajoutons l'analyse des différences de rémunération entre les trois segments. Ces différences peuvent résulter de multiples facteurs. Une part expliquée par les différences dans les caractéristiques productives des individus et des entreprises auxquelles ils appartiennent et une part injustifiée et liée à des différences dans les rendements sur le marché du travail de caractéristiques identiques. En adoptant la méthodologie qui a été utilisé par Oaxaca et Ranson (1994), la différence de logarithme de salaires entre deux groupes de travailleurs j et j' (j et $j' \in \{A, mnp, mp\}$, $J \neq J'$) peut s'écrire comme suit :

$$\Delta \ln W = (\hat{\beta}_{0j} - \hat{\beta}_{0j'}) + \hat{\beta}^* (\bar{X}_j - \bar{X}_{j'}) + \bar{X}_j (\hat{\beta}_j - \hat{\beta}^*) + \bar{X}_{j'} (\hat{\beta}^* - \hat{\beta}_{j'}) + (\hat{\tau}_j \bar{\lambda}_j - \hat{\tau}_{j'} \bar{\lambda}_{j'}) \quad (9)$$

Où \bar{X}_j et $\bar{X}_{j'}$ sont les moyennes observées des caractéristiques individuelles pour les deux groupes, $\bar{\lambda}_j$ et $\bar{\lambda}_{j'}$ sont les moyennes observées de terme de sélectivité pour les deux groupe, et $\hat{\beta}^*$ représente la structure salariale estimée non discriminante⁵. Ainsi,

$(\hat{\beta}_{0j} - \hat{\beta}_{0j'})$: l'écart dû aux salaires autonomes (différence entre les constantes).

$\bar{X}_j (\hat{\beta}_j - \hat{\beta}^*)$: l'estimation de l'avantage salarial en faveur de la partie majoritaire.

⁴ Les gens de l'ONS n'ont fait à notre disposition que le fichier des salariés seulement. C'est pour cette raison on n'a pas pu entamer la question de biais de sélection en amont, c'est-à-dire dans la participation au marché du travail et dans le choix d'occupation.

⁵ Les coefficients de la situation non discriminante sont calculés en estimant une équation de gains sur l'ensemble de la population.

$\bar{X}_{j'}(\hat{\beta}^* - \hat{\beta}_{j'})$: l'estimation du désavantage salarial en faveur de la partie minoritaire.

$\hat{\beta}^*(\bar{X}_j - \bar{X}_{j'})$: l'estimation du différentiel de productivité entre les deux populations,

C'est-à-dire la part justifiée de l'écart salarial ; elle est expliquée par les différences de caractéristiques productives des individus.

$\hat{\tau}_j \bar{\lambda}_j - \hat{\tau}_{j'} \bar{\lambda}_{j'}$: L'écart salarial attribuable au biais de sélection.

4. Présentation des résultats

4.1 Identification des segments du marché du travail

Le premier segment qui est celui des emplois agricoles, représentant près de 7% de la population des salariés, concerne surtout les salariés non affiliés à la sécurité sociale opérant leur activité dans le secteur privé. Il s'agit aussi des salariés non permanents dont la majorité est payée à la journée. Le niveau d'instruction dominant est celui du primaire sachant que la classe d'âge de moins de 25 ans est la plus présente par rapport aux autres classes d'âge. Le salaire mensuel moyen perçu par un employé dans ce groupe d'emplois est d'environ 9200 DA.

Le second segment présente près de 23% des salariés. La totalité des salariés de ce groupe ne sont pas affiliés à la sécurité sociale, opérant leur activité surtout dans le secteur privé. Des fractions importantes d'entre eux ne touchent pas des salaires mensuels et ne bénéficient pas d'une stabilité dans l'emploi (près de 60% d'entre eux ne sont pas permanents). La tranche d'âge dominante dans ce groupe est celle de 25-34. Les niveaux d'instruction moyen et moins caractérisent les salariés de ce segment. Le salaire mensuel moyen perçu par un employé dans cette catégorie d'emplois est d'environ 9000 DA.

Le troisième segment occupe un peu plus de 70% du total des salariés. Dans leur totalité, les employés de ce segment sont affiliés à la sécurité sociale et la quasi-totalité d'entre eux bénéficient d'une stabilité dans l'emploi (plus de 90% détiennent des contrats stables). Ils exercent leur activité surtout dans l'administration publique (64,60%) et le secteur économique public (27,85%) sachant que la quasi-totalité touche des salaires mensuels. Les femmes sont relativement représentées dans ce groupe par rapport aux autres segments (15,88% de salariés de ce segment sont des femmes, contre 0,93% pour le premier segment et 9,39% pour le deuxième). La tranche d'âge dominante est celle de 35-49 puisque elle représente plus de 40%. Le niveau d'instruction modal pour ce groupe est celui du secondaire sachant que 13,17 % des salariés de ce groupe ont un niveau supérieur, ce taux ne dépasse pas 3% pour les deux autres segments. Le salaire mensuel moyen perçu par un employé dans ce groupe d'emplois est un peu plus de 14700 DA.

4.2 Test économétrique de la segmentation du marché du travail

Dans un premier temps, un modèle d'affectation aux différents segments du marché du travail est estimé en utilisant un modèle logit multinomial. Cependant, l'utilisation de ce type de modèle est conditionnée par la satisfaction de l'hypothèse fondamentale « indépendance d'une alternative non pertinente (IAA). Pour cela, on fait appel au test de spécification de hausman (1978). Il s'agit de tester l'hypothèse nulle que l'inclusion d'un segment ne modifie pas proportionnellement les choix entre les deux autres segments. La stratégie consiste à estimer le modèle avec et sans le segment omis à chaque fois. Si l'hypothèse IIA est vraie, les coefficients estimés du modèle restreint et non restreint ne devraient pas être statistiquement différents.

Le tableau suivant illustre les résultats du test et montre que l'hypothèse IIA est refusée pour le segment agricole. Cela remet en cause la spécification logit multinomial pour quelle soit remplacée par une spécification probit multinomial.

Les résultats de l'estimation (tableau 3) montrent que l'affectation n'est pas aléatoire, mais elle est régie par un ensemble de variables. En effet, le fait d'habiter une région rurale favorise l'accès à aux emplois agricoles et défavorise l'accès aux modernes non protégés. En plus, les hommes sont plus exposés pour occuper un emploi agricole ou non protégé par rapport aux femmes. Le fait d'avoir un niveau d'instruction supérieur augmente les chances d'accéder à un emploi protégé. Par ailleurs, le fait d'être non célibataire augmente les chances d'accès aux emplois agricoles par rapport aux emplois moderne protégés et diminue les chances d'accès aux emplois moderne non protégés par rapport aux emplois moderne protégés. Les variables relatives à l'âge relèvent une contribution négative croissante dans la constitution des chances d'accéder à un emploi agricole ou moderne non protégé.

Dans un deuxième temps, le test de l'hypothèse de la segmentation est effectué en intégrant, dans les fonctions de gains, l'inverse du ratio de Mills, calculé à partir du premier modèle (probit multinomial). Les résultats de cette estimation figurent dans le tableau 4.

Le coefficient associé à l'inverse du ratio de Mills est significatif et négatif dans l'équation relative à l'emploi moderne protégé et significatif et positif dans les équations relatives à l'emploi moderne non protégé et à l'emploi agricole. Ce qui dénote l'existence des facteurs non observables, qui contribuent dans la formation de salaires.

En deuxième lieu, le test de Fisher montre que les trois modèles sont globalement significatifs au seuil de 1%. Cependant, le pouvoir explicatif de ces équations est considérablement faible⁶ et hétérogène d'un segment à un autre. Dans l'équation du segment de l'emploi moderne protégé, la régression a le meilleur pouvoir explicatif, soit 36,38 % de la variabilité totale. La régression relative à l'équation du segment emploi agricole vient en deuxième position avec un taux de 17,49% et en dernière position, on trouve le modèle relatif au segment de l'emploi moderne non protégé, avec 16,30% seulement. Ce résultat renforce l'hypothèse du marché du travail segmenté dans la mesure où la théorie du capital humain ne marque pas une bonne présence dans les deux derniers segments d'emploi.

Enfin, toutes les variables relatives au capital humain sont significatives et avec les signes attendus. Cependant, les rendements associés au capital humain sont plus importants dans le segment d'emplois modernes protégés et bien moindres dans le segment d'emplois modernes non protégés. Cette conclusion est renforcée par le test de Chow mené afin de tester la stabilité des coefficients des équations pris deux à deux ; il permet de rejeter cette dernière au seuil de signification de 1%. Une seule équation ne peut ainsi, à elle seule, expliquer la formation des gains sur le marché du travail. Cela renforce aussi l'hypothèse d'une segmentation du marché du travail en Algérie.

Après avoir eu recours à la méthode de décomposition de Oaxaca Ransom (1994), l'écart salarial absolu (en logarithme) estimé est de 1,367 points en faveur les salariés du segment moderne protégé par rapport au aux salariés du segment moderne non protégé (tableau 5)⁷. Il s'établit à 1,189 si on exclut les salaires autonomes est les écarts dus à la sélectivité. La part expliquée constitue près de 27% seulement, alors que le reste n'est pas expliqué. Il s'agit des avantages salariaux accordés aux salariés protégés (11,17%), mais surtout des désavantages salariaux imposés aux salariés du segment moderne non protégé (62,05%). Les résultats sont presque les mêmes en analysant l'écart salarial absolu (en logarithme) en faveur des salariés

⁶ Bien que Mincer (1993) considère que la scolarisation et l'expérience expliquent à elles seules un tiers de la variance des taux de salaire dans les pays occidentaux.

⁷ Les coefficients de la situation non discriminante sont montrés en annexe.

du segment moderne protégé par rapport au aux salariés du segment agricole. Il est estimé à 1,293 point en faveur les salariés bénéficiant d'une protection institutionnelle, soit 1,428 points d'écart hors la sélectivité et les salaires autonomes. Un peu plus de 20 % seulement de cet écart est expliquée par les différences de caractéristiques productives, et le reste étant associés à la discrimination salariale. L'écart salarial (en logarithme) en faveur les salariés du segment moderne non protégé vis-à-vis des salariés du segment agricole est pratiquement marginal ; il est estimé à 0,074 point en valeur absolue.

5. Conclusion

Dans cet article, nous avons cherché à tester l'hypothèse de la segmentation du marché du travail en Algérie en nous basant sur la procédure de Heckman pour corriger le biais de sélection après avoir défini trois segments structurant le marché du travail en Algérie. Les premiers résultats économétriques, ont permis de montrer l'affectation non aléatoire des individus aux différents segments du marché du travail. Il s'avérait que le fait d'habiter une région rurale favorise l'accès à ce segment, en plus les hommes sont plus exposés pour occuper un emploi agricole ou non protégé par rapport aux femmes. Ainsi, le fait d'avoir un niveau d'instruction supérieur augmente les chances d'accéder à un emploi protégé. On a pu constater aussi que le fait d'être non célibataire augmente les chances d'accès aux emplois agricoles par rapport aux emplois moderne protégés et diminue les chances d'accès aux emplois modernes non protégés. Les variables relatives à l'âge relèvent une contribution négative croissante dans la constitution des chances d'accéder à un emploi agricole ou moderne non protégé.

Après avoir corrigé le biais de sélection, l'analyse des mécanismes de détermination des gains montre que ces derniers varient considérablement selon les segments. Ce résultat est obtenu grâce au test de Chow qui montre que les équations de gains sont significativement différentes les unes des autres. Bien que les rendements associés au capital humain soient les plus importants dans le segment d'emplois modernes protégés et bien moindres dans le segment d'emplois modernes non protégés.

La méthode de décomposition des écarts salariaux utilisée dans ce travail nous a permis de relever des écarts importants (en logarithme) en faveur des salariés opérant dans le segment moderne protégé par rapport aux ceux opérant dans les deux autres segments. Des fractions très importantes de ces écarts ne sont pas expliquées (plus de 75% en moyenne) ; il s'agit surtout des désavantages imposés aux autres salariés, mais aussi des avantages accordés aux salariés protégés. L'écart salarial estimé en faveur des salariés du segment agricole vis-à-vis des salariés du segment moderne non protégé est marginal.

Au terme de ce travail, nous avons pu apporter quelques résultats qui peuvent être utiles à la compréhension du fonctionnement du marché du travail en Algérie. Sachant que le pays qui est entrain de se moderniser ou le salariat prend une autre forme plus précaire que l'ancienne forme. Cette déprotection institutionnelle de l'emploi issue du processus de mondialisation de l'économie algérienne peut correspondre à un renforcement des barrières à l'entrée à certains emplois au moment où le système économique se dote d'une main-d'œuvre de plus en plus éduquée. Cette segmentation, atteste de l'intérêt des actions d'accompagnement au cours du processus de restructuration et de dérèglementation, ainsi que toutes les questions du rôle des institutions sur le marché du travail.

Cependant, la procédure suivie pour valider l'hypothèse de la segmentation du marché du travail exige certaines prudence et met certaines réserves comme le notent Heckman et Hotz (1986). Dickens et Lang (1985) vont plus loin que ça, ils estiment que même si des mécanismes de fixation des salaires distincts ont été observés dans différents secteurs, si les travailleurs étaient libres de se déplacer sur des secteurs à bas salaires, afin d'obtenir des rendements plus élevés sur l'éducation, et de l'expérience, dans des secteurs à salaires élevés, alors la segmentation du marché du travail

n'existe pas. Ces deux auteurs développent une technique pour tester l'hypothèse de la mobilité limitée entre les secteurs, cependant, cette technique a été largement critiquée par Heckman et Hotz (1986). Donc, la question serait de savoir si l'affectation de l'individu au segment résulte d'un processus d'exclusion ou bien d'un choix délibéré surtout si on considère que les individus maximisent leur utilité plutôt que leurs revenus. Cela ouvre les portes à des travaux ultérieurs.

La situation actuelle sur le marché du travail algérien interpelle l'ensemble des acteurs sociaux et nécessite l'ouverture d'un vaste débat sans exclusif. En effet, nul ne doit ignorer son fonctionnement à deux vitesses : un secteur formel régi par des normes et une législation du travail et un secteur informel en marge de la légalité telle que spécifiée par le code du travail entre autres. Toute réforme du système de protection sociale s'inscrit automatiquement dans la durée et ne saurait donc obéir à des considérations conjoncturelles. Pour ce faire la communauté des chercheurs est particulièrement interpellée pour éclairer le débat public. Faudrait-il que cette réflexion puisse être alimentée par des données fiables et relayée par les médias et la société civile !

References

- Blinder A. (1973), " Wage Discrimination: Reduced Form and Structural Estimates ", The Journal of Human Resources, n° 4, vol.8, pp. 436-455.
- Dickens W. et K Lang. (1985), "A test of dual labor market theory", American economic review, n° 4, vol.75, pp792-805.
- Doeringer, P., and M. Piore. (1971), *Internal Labor Markets and Manpower Analysis*. Lexington: Lexington Books.
- Gindling T.-H. (1991), " Labor Market Segmentation and the Determination of Wages in the Public, Private-Formal, and Informal Sectors in San José, Costa Rica", Economic Development and Cultural Change, n° 3, vol. 39, pp. 584-605.
- Hausman, J. A. (1978) « Specification tests in econometrics », *Econometrica* 46, pp1251–1271.
- Harris J R, et M.P Todaro. (1970) " Migration, Unemployment, and Development: A Two Sectors Analysis", *American Economic Review*, n° 3, vol.60, pp.126-142.
- Heckman J. (1979) « Sample Selection Bias as Specification Error", *Econometrica*, n°1, vol. 47, pp. 153-161.
- Heckman J. et V Hotz. (1986), " An investigation of labor market earning of Panamanian males; Evaluation the sources of inequality", *Journal of human resources*, n°4, vol. 21, pp 507-541.
- Lee L. (1983), "Generalized Econometric Models with Selectivity ", *Econometrica*, n° 2, vol.51, pp 507-512.
- Lewis W A. (1954), "Economic Development with Unlimited Supplies of Labour ", *The Manchester School*, n° 2 vol. 22, pp. 139-191.
- Magnac T. (1991), "Segmented or competitive labor market? ", *Econometrica*, n°1, vol. 59, pp. 165-188.
- Mincer J. (1976), "Unemployment Effects of Minimum Wages", *Journal of Political Economy*, n° 2, vol. 84, pp. 87-104.
- Mincer J. (1993), " Human Capital and Earnings", in Mincer J., *Studies in Human Capital*, Edward Elgar Publishing Ltd, University Press, Cambridge.
- Oaxaca R L. et M R Ransom. (1994), " On discrimination and the decomposition of wage Differentials », *Journal of Econometrics*, n°1, vol.61, pp.5-21.
- Reimers C.(1983), "Labor market discrimination against hispanic and black men", *Review of economics and statistics*, n°4,vol.65, pp. 570-579.
- Roubaud F. (1994), *L'économie informelle au Mexique : de la sphère domestique à la dynamique macro-économique*, KARTHALA-ORSTOM.

Tableau 1: Identification des segments du marché du travail

	Agricole		Moderne non protégé		Moderne protégé	
	Effectif (10 ³)	%	Effectif (10 ³)	%	Effectif (10 ³)	%
Affiliation à la sécurité sociale						
Oui	60	22,01	0	0	2941	100
Non	214	77,99	935	100	0	0
Total	274	100	935	100	2941	100
Secteur juridique						
Administration	0	0	0	0	1900	64,60
Public	53	19,32	0	0	819	27,85
Privé	221	80,68	935	100	222	7,56
Total	274	100	935	100	2941	100
Mode de paiement						
mois	119	43,53	625	67,21	2883	98,08
quinzaine	2	0,77	18	1,99	1	0,04
semaine	8	2,81	77	8,22	10	0,36
journée	144	52,88	210	22,58	45	1,52
Total	273	100	930	100	2939	100
Situation dans la profession						
permanent	78	28,64	358	38,62	2692	91,93
non permanent	188	68,97	554	59,79	230	7,86
autre	7	2,4	15	1,59	6	0,21
Total	273	100	927	100	2928	100
Sexe						
Masculin	272	99,07	847	90,61	2474	84,12
Féminin	3	0,93	88	9,39	467	15,88
Total	274	100	935	100	2941	100
Niveau d'instruction						
Sans instruction	66	24,2	111	11,89	329	11,19
Alphabétisé	24	8,64	53	5,65	161	5,47
Primaire (1&2 cycles fondamental)	90	32,81	295	31,55	543	18,47
Moyen (3 cycle fondamental)	70	25,49	314	33,57	714	24,28
Secondaire	18	6,46	140	15,01	806	27,41
Supérieur	7	2,39	22	2,33	387	13,17
Total	274	100	935	100	2941	100
Age						
moins de 25 ans	88	32,00	278	29,74	365	12,42
(25-34)	71	25,81	348	37,26	917	31,17
(35-49)	87	31,68	250	26,75	1281	43,57
50 ans et plus	29	10,51	58	6,25	378	12,84
Total	274	100	935	100	2941	100
Salaire moyen en DA	9272,36		9084,88		14705	

Source : enquête consommation, ONS, 2000.

Tableau 2: Test de spécification de Hausman

Omise	Chi2	df	P>chi2	Evidence
Agricole	47627,85	10	0.000	Contre Ho
Moderne non protégé	-19385,85 ⁸	10	1.000	Pour Ho
Moderne protégé	-1.61e+05	10	1.000	Pour Ho

Source : enquête consommation, ONS, 2000.

⁸ L'obtention d'une statistique de khi-deux négative signifie que le modèle monté sur ces données ne parvient pas à répondre aux hypothèses asymptotiques du test d'Hausman.

Tableau 3 : Estimation de l'équation d'accès aux différents segments (probit multinomial)

Variables	Coef	Agricole		Moderne non protégé	
			Sig		Sig
Féminin	-1,383		*** ⁹	-0,216	***
Masculin	Réf		--	--	--
Non célibataire	0,489		***	-0,042	***
Célibataire	Réf		--	--	--
Alphabétisé	-0,297		***	-0,012	***
Primaire 1 et 2	-0,521		***	-0,152	***
Moyen	-1,178		***	-0,721	***
Secondaire	-1,957		***	-1,386	***
Supérieur	-1,705		***	-1,985	***
Sans instruction rural	Réf		***	--	--
Urbain	0,468		***	-0,214	***
Age	Réf		--	--	--
Age au carré	-0,235		***	-0,147	***
Age au carré	0,002		***	0,001	***
Constante	3,935		***	3,350	***
moderne protégé is the base outcome		N = 11036	Log likelihood = -2711498,3		
Wald chi2(20) = 692979,67		Prob > chi2 = 0,000			

Source : enquête consommation, ONS, 2000.

Tableau 4 : Estimation des équations de gains en contrôlant le biais de sélection

Insal	Agricole (1)		Moderne non protégé (2)		Moderne protégé (3)	
	Coef	Sig	Coef	Sig	Coef	Sig
expérience	0,0259	***	0,0231	***	0,0677	***
Expérience au carré	-0,0003	***	-0,0004	***	-0,0009	***
alphabétisé	0,0579	***	0,0418	***	0,1274	***
primaire 1 et 2	0,1406	***	-0,0449	***	0,1979	***
moyen	0,1559	***	0,0117	***	0,2979	***
secondaire	0,3290	***	0,0519	***	0,6516	***
supérieur	1,0092	***	0,1183	***	0,9622	***
sans instruction	Réf	-	Réf	-	Réf	-
Féminin	-0,2070	***	-0,6110	***	-0,1867	***
Masculin	Réf		Réf		Réf	
Non célibataire	-0,0040	NS	0,0632	***	0,1532	***
Célibataire	Réf		Réf			
lambda	0,0004	***	0,0327	***	-1,2395	***
constante	8,5640	***	8,7061	***	8,1868	***
Modèle (3)	N=2869848		Prob > F=0,000		Adj. R-squared=0,3638	
Modèle(2)	N=893538		Prob > F=0,000		Adj. R-squared=0,1630	
Modèle(1)	N=262062		Prob > F=0,000		Adj. R-squared=0,1749	
Chow (Sig)	F (1-2) =1348,86 (***)		F (1-3) =11215,65 (***)		F (2-3)=26891,43 (***)	

Source : enquête consommation, ONS, 2000.

Tableau 5 : Décomposition de l'écart salarial avec équations corrigées du biais de sélection¹⁰

	Ecart 1	% dans *	Ecart 2	% dans *	Ecart 3	% dans *
Ecart du aux salaires autonomes (1)	-0,377	---	-0,519	---	0,142	---
Avantage salarial (2)	0,133	11,17	0,133	9,30	-0,995	---
Désavantage salarial (3)	0,738	62,05	0,995	69,65	0,738	---
Partie inexpliquée(2) + (3)	0,870	73,22	1,128	78,95	-0,257	---
Partie expliquée (4)	0,318	26,78	0,301	21,05	0,018	---
Ecart du à la sélectivité (5)	-2,179	---	-2,202	---	0,023	---
*= (2) +(3) +(4)	1,189	100	1,428	100	-0,239	---
Ecart total	-1,367	---	-1,293	---	-0,074	---

Source : enquête consommation, ONS, 2000.

⁹ Significatif à 1 %.

¹⁰ Ecart 1 : l'écart salarial estimé en logarithme entre le segment protégé et le segment agricole. Ecart 2 : l'écart salarial estimé en logarithme entre le segment protégé et le segment non protégé. Ecart 3 : l'écart salarial estimé en logarithme entre le segment moderne non protégé et le segment agricole.

Annexe :

Tableau 1: l'estimation de l'équation du gain pour l'ensemble de salariés

Insal	Ensemble de salariés	
	Coef	Sig
expérience	0,0643	***
Expérience au carré	-0,0008	***
alphabétisé	0,1419	***
primaire 1 et 2	0,2298	***
moyen	0,4488	***
secondaire	0,8347	***
supérieur	1,1898	***
sans instruction	Réf	
Féminin	-0,1982	***
Masculin	Réf	
Non célibataire	0,1610	***
Célibataire	Réf	
constante	7,820	***

N = 4025449 Prob>F=0,0000 AdjR-squared=0,3152